



Convocation pour une affaire vous concernant...

Par **ilian2010**, le **25/04/2018** à **12:53**

bonjour,rnrnL'ai besoin d'aide s'il vous plaît.rnrnJe vis actuellement à l'étranger. Récemment mon frère m'a contacté pour me demandé de bien vouloir entrer en contact avec les gendarmes suite à une convocation. Chose que j'ai fait sans tarder. J'ai donc demandé au gendarme en question pourquoi me convoquez vous ? il m'a répondu pour une affaire vous concernant et n'a pas voulu m'en dire plus, je ne connais donc pas l'intitulé de cette convocation. Ensuite, il m'a demandé si j'avais l'intention de rentrer en France dans les prochaines semaines, je lui ai expliqué que non car je vis à l'étranger. Ne sachant trop quoi faire il m'a dit qu'il allait transmettre ma réponse au procureur et m'a expliqué que je risquais d'être fiché, je ne comprends pas bien pourquoi je me vois être incriminé de la sorte car je n'ai rien à me reprocher et à aucun moment, j'ai dit que j'étais contre de me faire auditionner, je sais que la loi m'y oblige. Je ne peux pas me permettre tout simplement de déboursier 1.000 euros et prendre l'avion du jour au lendemain faute de moyen et de temps.rnComment faire alors ?rnEst ce qu'il existe d'autre recours pour être entendu par une personne assermentée comme le consul ou autres ?rnrnMerci par avance.

Par **eozen**, le **26/04/2018** à **08:37**

Bonjour,rnrnAttendez qu'ils viennent vous chercher!rnrnCdlmt.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2018** à **14:52**

Bonjour ilian2010,rnrnPourquoi vous faites-vous le porte parole, l'intermédiaire de votre frère, c'est votre frère que cela regarde, pas vous. Vous risquez, dans cette affaire, d'être poursuivi pour usurpation d'identité, je dois avouer que ce n'est pas très, très malin. Laissez donc votre frère, qui a probablement commis des délits, se débrouiller avec la justice française.